MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud

Décision n° 8823 du 2 février 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud

NOR : *IOCJ1202746S*

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 110023 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128654S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mars 2012 :

Chalvet, Michel — Nigend : 125 794 — Numéro de livret de solde : 5 279 810

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2012 :

Lavie, Stéphane — Nigend : 144 842 — Numéro de livret de solde : 8 002 067

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mars 2012 :

Magonnet, Richard — Nigend : 166 180 — Numéro de livret de solde : 8 022 658

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2012 :

Flahaut, Antoine — Nigend : 234 060 — Numéro de livret de solde : 8 086 309

Fait le 2 février 2012.

Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,
M. Mondoulet